

# Wealth Review

---

Comment préparer les portefeuilles pour l'après-crise sanitaire? .....	18
Revenu immobilier étranger : nouvelles dispositions pour les résidents belges .....	30
Un monde nouveau : l'art de demain .....	36





Notre mission depuis 150 ans :  
créer une prospérité collective  
et responsable, en ouvrant les  
portes aux opportunités et  
en accompagnant nos clients  
avec expertise. »

Bruno Houdmont

# Depuis 150 ans, nous imaginons demain

**Degroof Petercam fête ses 150 ans d'existence.** 150 ans, ce n'est pas rien. À vrai dire, rares sont les entreprises qui ont pu traverser le temps en restant intactes. Résister à l'usure des ans, innover, se réinventer, se transformer en restant fidèles à leurs fondamentaux. Degroof Petercam en fait partie, et nous en sommes fiers.

Ce qui fait notre différence ? S'il fallait les résumer je dirais ceci : avant tout, **une passion pour les différents métiers financiers** que nous exerçons à votre service, et donc tout naturellement une **expertise très pointue** dans un de nos domaines de prédilection : la gestion.

**Une conception éthique de ces métiers** : nous ne recherchons pas de gains rapides en spéculant sur les marchés, mais des performances équitables et durables.

Enfin, **un état d'esprit entrepreneurial et visionnaire**, cultivé de générations en générations, pour faire émerger et fructifier de nouvelles solutions qui répondent à vos souhaits et à vos ambitions.

A vrai dire, ce n'est pas tant les années et les succès du passé qui comptent mais ce que nous en ferons à l'avenir, pour nous-mêmes et surtout **pour vous qui nous faites confiance depuis 150 ans.**

Nous nous réjouissons de vous revoir à la rentrée. D'ici là, je vous souhaite un bel été.

Merci de votre confiance !



Bruno Houdmont  
CEO Degroof Petercam  
Luxembourg

## ÉDITORIAL

Depuis 150 ans, nous imaginons  
demain ..... 3

Bruno Houdmont



## 150 ANS DEGROOF PETERCAM

1871- 2021 :  
les valeurs sûres défient le  
temps ..... 6

Bruno Colmant

Imagine Tomorrow  
since 1871 ..... 8

## MACROÉCONOMIE

L'économie mondiale  
en pleine relance ... 10

Hans Bevers



## VOTRE GESTION

Comment éviter un  
désastre climatique  
(selon Bill Gates) ..... 14

Céline Boulenger



Préparer les portefeuilles pour  
l'après-crise sanitaire .....18

Jérôme van der Bruggen

Private Equity @ Degroof Petercam :  
depuis que D & P est devenu DP ..... 22

Jean-François Becu

Onzième commandement : tu n'invoqueras  
point la durabilité en vain..... 26

Kris Organe



TRANSMISSION ET FISCALITÉ

## Revenu immobilier étranger : nouvelles dispositions pour les résidents belges ..... 30

Florence Wauters



EXPERTISE

## Un monde nouveau : l'art de demain..... 36

Hubert d'Ursel & Eugénie Dumont

ACTUALITÉS

## Clarisse Louis, meilleure joueuse belge de golf amateur ..... 40

## Degroof Petercam Luxembourg devient mécène du Mudam Luxembourg ..... 42

Adel Nabhan



Les informations contenues dans le présent document ne vous sont communiquées qu'à titre informatif et ne peuvent être considérées comme un conseil en investissement. Elles ne constituent pas une offre pour l'acquisition ou la vente de valeurs mobilières. Si ces informations présentent un intérêt dans votre chef, veuillez prendre contact avec votre private banker afin notamment d'en vérifier la conformité avec votre profil de risque. Les performances passées ne sont en aucun cas

une indication des résultats futurs. Les informations et opinions contenues dans le présent document reflètent une situation à la date de rédaction du document et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Banque Degroof Petercam et ne peuvent en aucun cas, même partiellement, être copiées, distribuées ou publiées, sans accord écrit et préalable de Banque Degroof Petercam.

**Coordination générale:** Charlotte Labrique

**Éditeur responsable :** Adel Nabhan

**Adresse légale :**

Banque Degroof Petercam Luxembourg, rue Eugène Ruppert 12, L-2453 Luxembourg. TVA : LU 13413108 - R.C.S. Luxembourg : B25459.

**Rédaction** achevée en juin 2021.

Dès cet été, cette édition sera également disponible en format digital sur notre blog : [degroopfetercam.com/fr-lu/blog](https://degroopfetercam.com/fr-lu/blog)

# 1871- 2021 : les valeurs sûres défient le temps

La banque Degroof Petercam est le fruit d'une longue histoire de financiers-entrepreneurs et de pionniers dans la gestion patrimoniale.



Prof. Dr.  
Bruno Colmant  
CEO Degroof  
Petercam

## AUX ORIGINES DE LA BANQUE PHILIPPSON

C'est en 1871 à la bourse de Bruxelles que débute l'histoire de Degroof Petercam. **Franz Philippson** a 20 ans. La guerre franco-allemande vient de s'achever. Les Français vendent leurs titres pour financer l'indemnité de guerre et les villes ont des difficultés à financer leurs travaux. Philippson débute dans l'arbitrage. Il envoie des ordres de bourse à ses correspondants à Londres, Paris et Frankfort. La banque Philippson – à l'origine banque Oppenheim–Errera – se spécialise alors dans l'émission d'emprunts pour les collectivités. En 1886 un coup d'éclat : la conversion de la dette de Bruxelles. Deux ans plus tard, Philippson achète le siège de la banque rue Guimard au cœur du quartier du Luxembourg.

## BANQUE DEGROOF : UN NOUVEAU NOM, UN MÊME ESPRIT

Dans l'entre-deux guerres, la banque gérée par ses fils, Jules et Maurice, participe à de grands emprunts publics, à la stabilisation du franc et à la privatisation des chemins de fer belges. En 1940, la famille Philippson doit fuir l'invasion allemande. Deux associés dont **Jean Degroof** poursuivent les activités. Degroof devient l'homme de confiance des Philippson. La banque portera désormais son nom. À la libération, l'opération Gutt recense les valeurs mobilières. La banque en tire parti et se développe en gestion de patrimoine et reste active en bourse. En 1955, 8 % des transactions passent par elle !

## LES PIONNIERS DE LA SOCIÉTÉ DE BOURSE PETERCAM

L'histoire de **Petercam** trouve, elle, sa source chez les agents de change bruxellois : **Léon Libert** et **Émile Van Campenhout**. Dans les années 20, les Belges sont confrontés à l'inflation et la bourse devient un refuge contre l'érosion monétaire. En 1934, **Lucien Peterbroeck**, gendre de Léon Libert, commence à travailler avec lui. Mais après la dépression des années 30, la confiance dans la bourse est ébranlée. En 1966, quelques agents de change visionnaires suggèrent de réformer la profession. Parmi eux, **Jean Peterbroeck** et **Étienne** et **Emmanuel Van Campenhout**. Peterbroeck est expert en gestion de portefeuille pour particuliers et Etienne Van Campenhout spécialiste en matière de change, d'arbitrage international et de relations avec les investisseurs institutionnels. En 1968, ils associent et forment la **société de bourse Petercam**. L'équipe s'installe place Sainte-Gudule. En 1982, la loi Cooreman-Declercq, inspiré par Etienne Van Campenhout, ressuscite le marché boursier en accordant des avantages fiscaux aux nouvelles émissions et à l'achat d'actions.

## DEUX ENTREPRISES INNOVANTES

Les deux maisons **grandissent**, **ouvrent des filiales** à l'étranger, **diversifient** leurs services, notamment les introductions en bourse – dont elles deviennent vite les champions – et innovent en lançant de nouveaux



Siège de la banque, rue Guimard au cœur du quartier du Luxembourg



Franz Philippson en compagnie d'Arthur Bemelmans (à gauche) et de Léon Delacroix (à droite), 1922.



Jean Peterbroeck, Marc Eyskens et Philippe Maystadt. En 1991 Jean Peterbroeck crée le BEL 20 en tant que président de la Bourse de Bruxelles.

services comme la gestion de fonds de pension pour des tiers et de nouveaux produits d'investissement : Sicafi, Sicav obligataires, de trésorerie, produits dérivés, etc. En 1990, la loi Maystadt autorise les banques à entrer dans le capital des sociétés de bourse. La banque Degroof saisit cette opportunité pour créer sa propre société de bourse. De son côté, Jean Peterbroeck crée le BEL 20 en tant que président de la bourse de Bruxelles. En 2002, les deux sociétés rachètent plusieurs sociétés de bourse pour s'assurer un large réseau dans le pays.

### **BANQUE DEGROOF ET PETERCAM : LE MEILLEUR DE DEUX MONDES**

En 2015, les deux maisons fusionnent pour donner naissance à la banque Degroof Petercam. La nouvelle entreprise forte de nouveaux talents complémentaires reste fidèle à un cœur de métier commun : la gestion patrimoniale. En outre, elle étend ses compétences et ses services en matière

de gestion institutionnelle, de banque d'affaires et d'activité de gestion administrative de fonds de placement.

### **PRÊTS POUR LES 150 ANS À VENIR !**

Cette longévité exceptionnelle témoigne de l'esprit d'entreprise et du rôle que nous occupons dans le paysage économique belge en tant qu'**acteur important du marché financier**. En suivant l'héritage de ceux qui nous ont précédés, nous continuons à être un partenaire de confiance et responsable pour nos clients en transformant des idées innovantes en actions concrètes et en conscientisant nos clients aux enjeux à venir. Notre entreprise a créé des conditions uniques pour faire avancer notre économie et notre société et nous continuons à le faire. Pour **faire prospérer l'histoire patrimoniale de nos clients et défendre leurs intérêts financiers**, nous innovons, et quelles que soient les circonstances, nous allons de l'avant. ■

Imagine Tomorrow  
since 1871

15<sup>YEARS</sup>  
∞

% Degroof  
Petercam

Imagine Tomorrow since 1871

150 YEARS

 Degroof  
Petercam  
Imagine Tomorrow since 1871

Notre histoire a commencé il y a 150 ans.  
Cet anniversaire représente l'occasion de tourner  
les pages glorieuses de notre passé, mais aussi le  
moment idéal pour nous projeter dans l'avenir.

#### L'ENTREPRENEURIAT EST NOTRE MOTEUR, L'EXPERTISE NOTRE ESSENCE

Dans un monde qui possède ses propres complexités et où nous devons faire face à des enjeux cruciaux, nous voulons continuer à ouvrir de nouvelles portes et accueillir les nouvelles opportunités avec bienveillance et intelligence. À nous élever et à prendre de la hauteur.

C'est cet élan dont rêvait Franz Philippson, alors jeune entrepreneur, lorsqu'il ouvrit les portes de sa banque en 1871. Cet état d'esprit d'excellence, cette énergie volontariste, nous les mettons au service de nos clients, en leur apportant des solutions concrètes et en leur offrant des performances pérennes et équitables. C'est-à-dire qui aient aussi un impact positif pour eux et pour la collectivité.

Pour faire prospérer leurs histoires patrimoniales, les protéger des aléas et défendre leurs intérêts financiers, nous innovons et quelles que soient les circonstances, nous allons de l'avant.

Pour eux, fidèles aux fondamentaux et aux valeurs léguées par nos prédécesseurs, nous sommes guidés par une mission : nous créons une prospérité collective et responsable, en ouvrant les portes aux opportunités et en accompagnant nos clients avec expertise.

**Notre mission** : créer une **prospérité collective et responsable**, en ouvrant les portes aux **opportunités** et en accompagnant nos **clients** avec **expertise**.



#### NOUVEL OUVRAGE DE NOS ÉCONOMISTES

À l'occasion de notre 150<sup>e</sup> anniversaire, nos équipes de recherche économique publient un nouveau livre : 'Jalons macroéconomiques et financiers d'hier et de demain', dans lequel ils proposent une analyse de l'évolution et des développements économiques et financiers rencontrés au cours des 150 dernières années. Crise après crise, les banques centrales ont renforcé les fondements de leur politique monétaire. Le livre tire les leçons de cette situation, mais aussi de la récente crise du COVID.

Quelles leçons macroéconomiques pouvons-nous tirer de cette crise? Dans quelle mesure la reprise économique prendra-t-elle une tournure plus verte? Quel rôle l'Europe peut-elle jouer dans l'épreuve de force géopolitique entre l'Amérique et la Chine ? Quels rendements les investisseurs peuvent-ils raisonnablement espérer dans un monde de taux d'intérêt très bas, voire négatifs ?

Au-delà d'un regard posé sur le passé, ce livre tente également d'apporter des éléments de réponses aux nombreuses questions qui se posent sur l'avenir d'un point de vue économique et financier, dans un contexte de crise sanitaire. Cet ouvrage se veut le témoignage de la qualité de l'expertise macroéconomique et financière de Degroof Petercam. Son ambition : contribuer au foisonnement de la pensée économique et à un monde meilleur et plus juste. ■

# L'économie mondiale en pleine relance



Hans Bevers  
Chief Economist

La crise du Covid-19 n'est pas terminée. Plus de dix mille personnes dans le monde meurent encore chaque jour du virus selon les chiffres officiels, qui sont sous-estimés. Le bilan s'élève à présent à plus de trois millions et demi. Il subsiste une certaine incertitude quant à l'impact possible des différents variants du virus. Et pourtant, avec la progression des campagnes de vaccination, l'économie mondiale est en plein essor. Le redressement n'est pas uniforme mais, selon les estimations, l'économie mondiale devrait afficher une **croissance de 6 % cette année**. Ce redressement devrait aussi se poursuivre l'année prochaine avec une croissance d'environ 4 % selon les prévisions. La nature de la crise, en combinaison

avec l'épargne accumulée et une politique axée sur le rétablissement complet du marché du travail, laissent prévoir d'excellentes performances économiques après l'annus horribilis 2020. Les États-Unis emmènent le peloton, mais l'économie européenne est elle aussi passée à la vitesse supérieure. La relance est un peu plus à la traîne dans les pays en développement. La Chine, premier pays à sortir de la pandémie, fait exception à la règle, mais sa croissance économique devrait à présent ralentir. Dans les paragraphes ci-dessous, nous examinons brièvement l'évolution économique des principales régions du monde.

L'économie mondiale en pleine relance



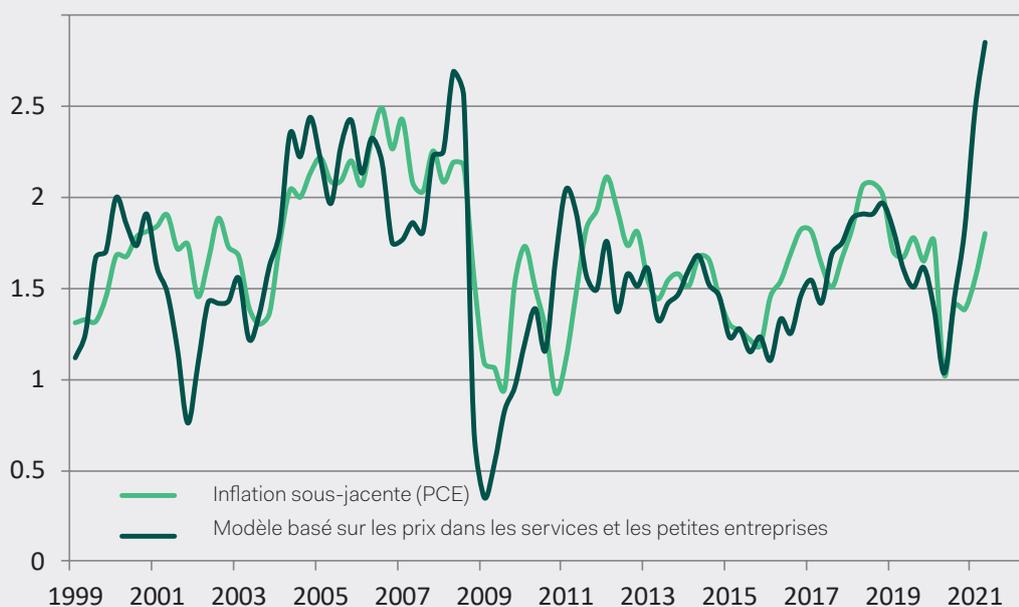
Source : Oxford Economics, Markit Economics, Degroof Petercam

## ÉTATS-UNIS : BIDENOMICS ET INFLATION PLUS ÉLEVÉE À L'HORIZON

L'économie américaine est déjà en plein redressement. L'activité économique a progressé de 1,6 % au premier trimestre, notamment grâce à une forte augmentation des dépenses de consommation (+2,6 %). Avec une croissance prévue de 2 % au deuxième trimestre, le PIB américain dépasse à nouveau son niveau de 2019. Les États-Unis sont bien partis pour afficher **une croissance d'environ 6,5 % cette année et de 4 % l'année prochaine**. L'inflation commence déjà à redresser la tête. Cette hausse s'explique en grande partie par le redressement des prix des matières premières et de l'énergie, qui s'étaient effondrés au début de la pandémie : un « effet de

base », diraient les économistes. À cela s'ajoutent l'épuisement des stocks et les perturbations des chaînes d'approvisionnement. Le consensus est que ce pic d'inflation sera largement temporaire. Nous adhérons à cette logique, mais nous pensons malgré tout que **la pression inflationniste sous-jacente va augmenter à court terme (comme l'indique le graphique ci-dessous) comme à long terme**. Les dépenses de 4 000 milliards de dollars dans les infrastructures et le domaine social prévues par le président Joe Biden (compensées par une augmentation des recettes fiscales) ne sont qu'une raison parmi d'autres. La banque centrale américaine ne va pourtant pas resserrer soudainement sa politique monétaire. Avant cela, il faudra qu'elle perçoive un redressement large et inclusif du marché de l'emploi.

### L'inflation de base américaine va augmenter



Source : Institute for Supply Management, National Federation of Independent Businesses, Degroof Petercam

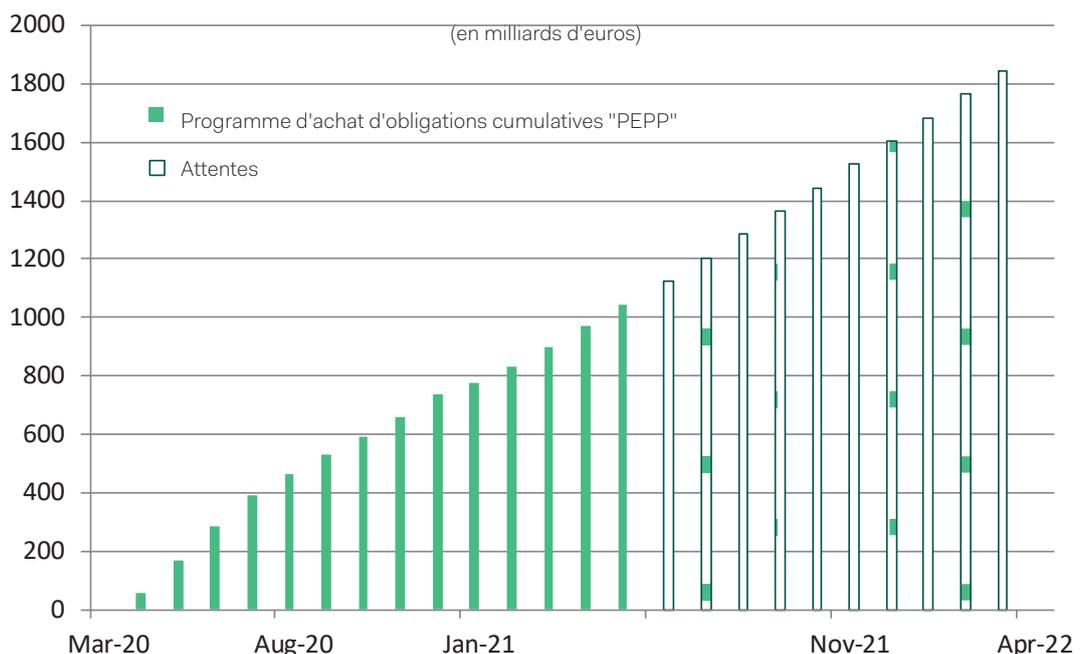


## EUROPE : VACCINATIONS ET REMONTÉE ÉCONOMIQUE

À présent que les campagnes de vaccination en Europe avancent enfin à un bon rythme et que les restrictions sont assouplies, le redressement économique de la zone euro peut réellement commencer. La récession en « double creux » de l'automne et de l'hiver cède la place à **une croissance solide au cours des prochains trimestres**. Ici aussi, la consommation des ménages sera le moteur de la croissance. Depuis le début de la pandémie, les ménages de la zone euro ont accumulé environ 500 milliards d'euros d'économies supplémentaires. Tout comme aux États-Unis, quoique dans une moindre mesure, les effets de base vont pousser l'inflation nettement à la hausse au cours des prochains mois. Mais cet effet n'est que

temporaire et n'est absolument pas une raison pour la BCE de resserrer sa politique monétaire. L'inflation de base restera probablement encore longtemps inférieure aux objectifs. En outre, la BCE va bientôt remplacer son objectif d'inflation actuel, à savoir un taux d'inflation « inférieur à, mais proche de 2 % », par un objectif plus symétrique. **La politique de la BCE va encore rester souple pendant longtemps**. Concrètement, cela signifie que l'institution francfortoise va probablement continuer ses achats d'obligations jusqu'au printemps de l'année prochaine. **On ne s'attend pas à une hausse des taux sur les années à venir**. Le rétablissement complet du marché du travail va prendre du temps.

### La BCE poursuit ses achats d'obligations



Source : Europese Centrale Bank, Degroof Petercam

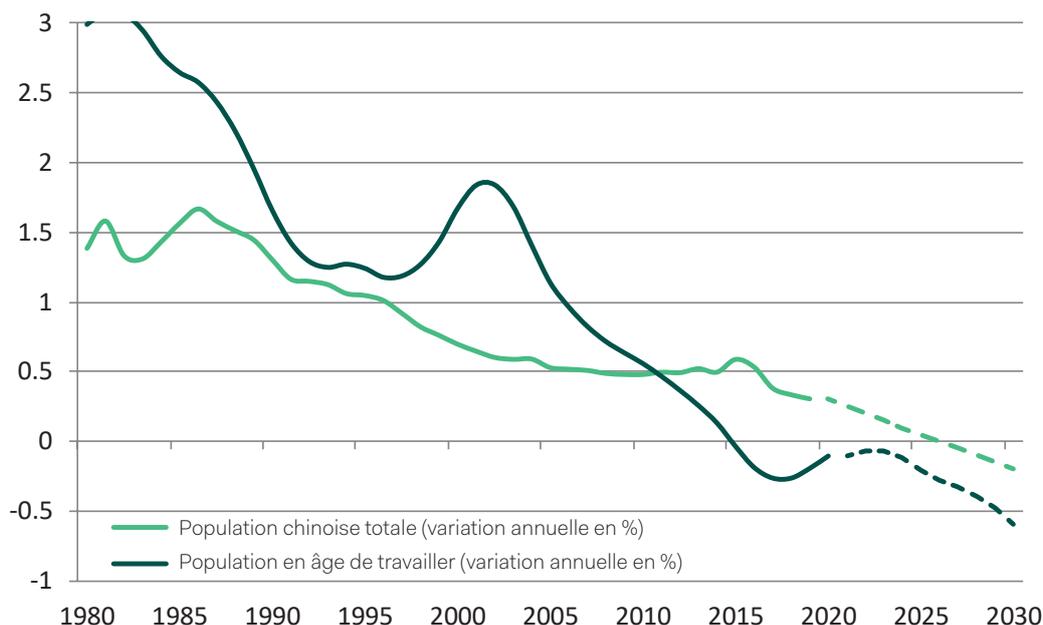


## CHINE : RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DU CRÉDIT ET ANNIVERSAIRE DU PCC

La gestion résolue du coronavirus a permis une relance économique spectaculaire l'année dernière. Récemment, les décideurs de Beijing se sont plutôt efforcés de freiner la croissance du crédit, qui devrait être alignée davantage sur la croissance économique nominale. Pour information, la croissance du crédit a dépassé la croissance économique de 4 points de pourcentage en moyenne sur les quinze dernières années. La conséquence logique est que **la croissance économique va ralentir**. Le dernier plan quinquennal, présenté en mars, contient des propositions ambitieuses visant à faire de la Chine un leader de l'innovation. Ce pays veut aussi réduire sa dépendance aux technologies étrangères, et donc devenir plus autonome. Cette politique pourrait bien

provoquer de nouvelles tensions avec les États-Unis. Une augmentation rapide de la productivité est essentielle pour la Chine, surtout dans le contexte du vieillissement démographique. L'heure est aux réjouissances. Après les cérémonies de 1981, 1991, 2001 et 2011, le Parti Communiste Chinois (PCC) organisera un congrès général le 1er juillet pour fêter son centième anniversaire. En 2011 par exemple, le secrétaire général du Parti de l'époque, Hu Jintao, a prononcé un discours consacré aux triomphes du Parti depuis 1921. Dans ce discours, il rappelait notamment l'objectif de faire de la Chine une « société modérément prospère » d'ici à 2021, et un « pays socialiste moderne » d'ici à 2049 (centième anniversaire de la République populaire de Chine). Plus important encore que le centenaire, le « roulement » des dirigeants politiques commencera en 2022 au niveau local et aboutira ensuite au 20e Congrès national du Parti. ■

### Le ralentissement démographique se poursuit en Chine



Source : Oxford Economics, China Bureau of Statistics, IMF, Degroof Petercam

THERE IS  
NO  
PLANET B



# Comment éviter un désastre climatique (selon Bill Gates)

Dans son nouveau livre « Climat : comment éviter un désastre », Bill Gates parcourt en 200 pages la crise climatique que nous vivons aujourd'hui et les solutions qui existent pour atteindre la neutralité carbone. Même s'il peut paraître étrange de suivre les conseils d'un milliardaire technocrate dont l'empreinte carbone est astronomique, ce livre nous apprend énormément sur l'enjeu technologique de la crise. Dans cet article, nous tentons d'analyser les leçons qu'il nous enseigne, ainsi que certaines de ces lacunes.



Céline Boulenger  
Economist

---



Ce qui est frappant, ce n'est pas tant l'ampleur de la réduction des émissions causée par la pandémie que la faiblesse de cette réduction. La diminution relativement modeste des émissions cette année est révélatrice : nous ne pourrons pas atteindre l'objectif « zéro émission » en nous contentant de prendre moins l'avion et la voiture. »

Bill Gates

#### LE NET ZÉRO

Toute l'argumentation de Bill Gates s'appuie sur un seul fait : la nécessité de viser la **neutralité carbone**. En effet, il explique avec beaucoup de clarté que réduire nos émissions ne sera pas suffisant, car tant que le carbone s'accumule dans l'atmosphère, les températures continueront à monter, menaçant toute forme de vie sur cette planète. Il explique également qu'atteindre « zéro émission » ne veut pas dire que nos activités économiques n'émettront plus aucun carbone, mais qu'on parle bien ici d'émissions nettes nulles. Il définit cela par une diminution des émissions la plus grande possible, mariée à des techniques de retrait de carbone. Ce retrait pourrait être effectué soit à la source de l'émission, soit dans l'atmosphère elle-même. Il réconcilie également la lutte contre la pauvreté avec la lutte contre le changement climatique. En effet, selon lui, il est impératif que chaque individu ait accès à l'électricité, au transport, et à de la nourriture de qualité. Il faut donc promouvoir le développement économique des régions les plus pauvres. La lutte contre le réchauffement climatique doit tenir compte de ces enjeux, et ne peut en aucun cas condamner des êtres humains à vivre dans de mauvaises conditions. Il est inconcevable de demander aux pays africains par exemple, qui aujourd'hui ne représentent que 2 % des émissions de carbone, de continuer à vivre dans

la pauvreté, cela pour éviter un désastre climatique. Au contraire, il faut **investir dans des technologies qui permettront aux pays émergents de se développer de manière durable**, sans augmenter leurs empreintes carbonées.

#### CHAQUE SECTEUR EST CONCERNÉ

Comme l'explique B. Gates, atteindre le net zéro ne sera pas une tâche facile, bien au contraire. Cela car chaque secteur économique va devoir repenser ses façons de faire. Changer les secteurs du transport et de l'électricité ne suffira pas. En effet, le secteur du transport par exemple, ne représente que 16 % des émissions globales, alors que le secteur de la construction et de l'infrastructure, est responsable de 31% de celles-ci. Il faut donc révolutionner tous les domaines économiques.

Selon lui, il faudra électrifier le plus de secteurs possibles, comme celui du transport, et s'assurer que l'électricité provient de sources non-polluantes. Il parle bien sûr longuement des énergies renouvelables, de la nécessité de faire baisser leurs coûts et d'améliorer les systèmes de stockage, mais il parle également du nucléaire. Ce dernier, grand tabou des débats environnementaux, est selon lui indispensable pour atteindre la neutralité carbone, puisqu'il est aujourd'hui la seule source d'électricité

sans intermittence non-carbonée. Il mentionne bien évidemment les progrès auxquels il faut aspirer pour rendre le nucléaire plus sécurisé et plus propre ; et il parle également de la possibilité de voir un jour naître des centrales nucléaires basées sur la fusion, un processus qui libérerait quatre fois plus d'énergie que la fission nucléaire, et qui ne produirait aucuns déchets radioactifs de haute activité.

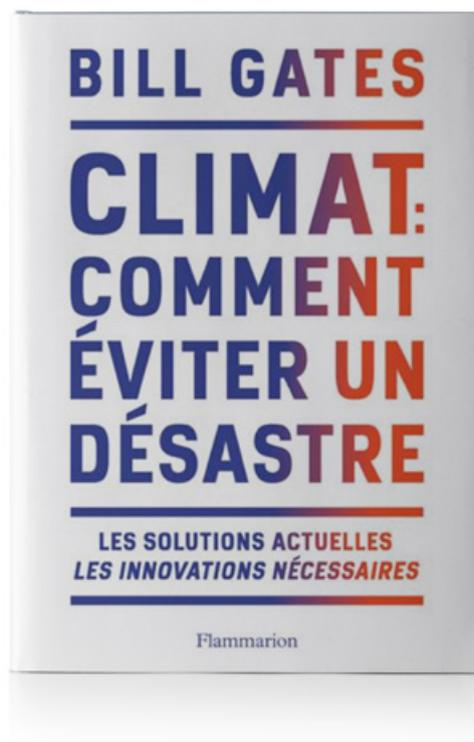
### MITIGATION AVANT ADAPTATION

Dans la deuxième partie de son livre, il parle également des différences entre la mitigation et l'adaptation au changement climatique. Selon lui, il faut d'abord se concentrer sur la mitigation, c'est-à-dire mettre tout en œuvre pour éviter un désastre climatique. Atteindre le net zéro doit rester la priorité. Toutefois, même si nos émissions sont réduites à néant d'ici 2050, le réchauffement climatique a déjà commencé, et un certain niveau d'adaptation à celui-ci sera nécessaire. Cela surtout dans les pays les plus vulnérables à l'augmentation des températures et à la montée des eaux. Ceux-ci sont malheureusement souvent des pays émergents qui manquent de moyens. Il faudra par exemple aider le continent africain à faire face à des sécheresses de plus en plus courantes, et à adapter ses cultures agricoles en fonction du climat, pour éviter de nouvelles vagues de malnutrition. Ce sont donc **les plus vulnérables qu'il faut protéger avant tout** ; et il faut également garder en tête que, plus nous réduisons nos émissions aujourd'hui, moins nous devons nous adapter à un climat plus hostile demain.

### CERTAINES LACUNES

Il faut néanmoins souligner que même si Bill Gates fait une très bonne analyse des technologies qu'il faut absolument déployer dans les années à venir pour atteindre la neutralité carbone, son livre est à son image ; c'est-à-dire qu'il est évident qu'il fut écrit par la plume d'un technocrate. Même si renforcer de manière significative la recherche et le développement dans les technologies de demain doit être une priorité, la technologie ne résout pas tout, et le fondateur de Microsoft fait peut-être preuve d'une pincée de naïveté dans cet ouvrage.

- Il souligne évidemment que les **secteurs publics et privés doivent travailler ensemble** pour atteindre le net zéro, mais il reste néanmoins focalisé sur le secteur privé, puisqu'il en fait partie. Nous pensons pourtant que c'est le secteur public qui peut changer



la donne. En effet, si appliquer les conseils des scientifiques et technocrates pouvait se faire en un clin d'œil, nous n'en serions pas là aujourd'hui (tant d'un point de vue écologique, que d'un point de vue sanitaire). La transition écologique est lente et compliquée parce qu'elle dépend de nos gouvernements et des politiciens qui les représentent, mais aussi de la volonté de chaque citoyen de changer son mode de vie et de chaque entreprise de faire de l'écologie une priorité. Bill Gates a l'humilité d'admettre qu'il n'a pas de solution aux politiques du changement climatique, pourtant, c'est bel et bien celles-ci qui doivent être chamboulées en priorité. Chaque gouvernement doit prendre ses responsabilités et mettre en place des politiques climatiques extrêmement ambitieuses, tout en forçant la main au secteur privé pour qu'il suive la même trajectoire.

- Il ne mentionne pas non plus **l'importance des institutions multilatérales** dans la lutte contre le changement climatique et dans l'aide au développement pour les pays émergents. La COP26 par exemple pourrait avoir un impact énorme sur les décisions prises par les gouvernements dans un futur proche. Le changement climatique est intrinsèquement global, il lui faut donc des solutions qui soient elles aussi globales. Le travail remarquable fourni par Bill Gates nous apprend énormément sur les technologies de demain et sur les solutions qui existent déjà aujourd'hui pour diminuer nos émissions et pour capturer une partie de celles-ci, mais en se penchant davantage sur **la nature politique de l'enjeu climatique**, son travail d'analyse aurait été plus abouti. ■

# Préparer les portefeuilles pour l'après-crise sanitaire



## À la recherche d'un nouvel équilibre entre le marché et les États

S'il est encore trop tôt pour faire un bilan définitif et juger de l'impact à long terme qu'a eu la crise sanitaire sur nos économies, un constat s'impose. Les États ont joué un rôle considérable dans sa gestion et ont repris, à cette occasion, une place de choix dans la conduite des affaires. Il semble qu'à cette occasion, nous nous soyons éloignés définitivement du laisser-faire qui a caractérisé les quarante dernières années.



Jérôme van der Bruggen  
Head of Investments Strategy



Afin de permettre aux entreprises et aux ménages de tenir tant que la pandémie faisait rage, les gouvernements ont mis en place d'énormes plans de soutien, entièrement financés par l'emprunt. Ce sauvetage fut rendu possible grâce à l'activité des banques centrales qui sont elles-mêmes intervenues en tant que prêteur de dernier ressort en achetant ces emprunts sur le marché secondaire, devenant ainsi les premiers créanciers des gouvernements.

Beaucoup appelaient cette coopération entre gouvernements et banques centrales de leurs vœux dès avant la crise sanitaire. L'état d'urgence suscité par la pandémie l'a forcée. Mais à l'heure du déconfinement et alors que les mesures restrictives sont en train d'être levées, la question se pose de la pérennité des interventions étatiques. Les gouvernements ne vont-ils pas justement profiter de la reprise pour se désendetter ?

### UN APRÈS-CRISE MARQUÉ PAR LES PLANS AMÉRICAINS

Probablement pas, à en juger par le ton que donnent les États-Unis dans la gestion de l'après-crise. L'administration de Mr. Biden a préparé trois plans pour un total de USD 6,000 Mds indiquant qu'elle a nulle intention de se retirer des affaires et de revenir au modèle d'avant.

- Après avoir réussi, en mars 2021, à faire voter un plan de soutien permettant aux agents économiques de tenir le temps que la stratégie vaccinale prenne pied (l'« American Rescue Plan »), Mr. Biden a dévoilé un deuxième plan (l'« American Jobs Plan ») au cours de ce même mois de mars. Ce plan, qui pourrait être voté dès le mois d'octobre 2021, a pour objectif de relancer l'investissement afin de renouveler les infrastructures et – entre autres – de faciliter la transition énergétique et digitale.

# « À l'heure du déconfinement et alors que les mesures restrictives sont en train d'être levées, la question se pose de la pérennité des interventions étatiques. »

- Il a dans la foulée proposé un troisième plan (l'« American Families Plan ») en avril 2021 dont l'objectif est de donner un nouveau souffle au projet d'Etat-providence à l'américaine, initié par Barack Obama. Ce troisième plan pourrait être voté l'année prochaine.

**Les deux derniers plans de Mr. Biden ont ceci en commun qu'ils seront – en partie – financés par l'impôt :** sur les entreprises pour le deuxième, sur les plus hauts revenus pour le troisième. Mais en toile de fonds, personne ne doute du fait que la Fed apportera son support si besoin.

## **DES MARCHÉS PORTÉS PAR LA REPRISE BÉNÉFICIAIRE**

Les bourses ont bien réagi à ces développements et continué leur reprise entamée en mars 2020. Toutes ont aujourd'hui dépassé leur plus haut niveau historique (y compris au Japon). Cette reprise boursière peut selon nous continuer sur sa lancée car elle est portée par une réelle reprise bénéficiaire. Entraînées avant tout par la vigueur des dépenses des **ménages** (qui bénéficient du soutien des gouvernements et

disposent d'une épargne accumulée pendant la pandémie), les bénéfices des entreprises rebondissent après le choc occasionné par le lock-down en 2020 ! L'année dernière, les bénéfices des entreprises faisant partie des indices boursiers mondiaux ont baissé de 20 % en moyenne. Cette année, la croissance bénéficiaire pourrait dépasser les +35 %.

Un élément important nous fait penser que cette reprise bénéficiaire n'est pas terminée : les investissements n'ont pas encore vraiment pris la relève. Lors d'un cycle économique classique, les investissements, c'est-à-dire des dépenses des **entreprises**, suivent celles des ménages. En d'autres mots, les entreprises ne se remettent à investir que lorsqu'elles sont confiantes et encouragées par la visibilité que leur donne la reprise des dépenses des ménages. Notons qu'aux Etats-Unis, lors de la dernière période de croissance économique qui a duré jusqu'en 2016, les investissements des entreprises n'ont pas atteint des niveaux satisfaisants. La Fed ayant freiné la croissance par la hausse de ses taux directeurs, cette confiance n'a pas eu vraiment l'occasion de se réinstaller. Cette fois-ci, la Fed a promis d'attendre plus longtemps et l'« American Jobs Plan » – s'il est voté à l'automne – donnera une motivation supplémentaire aux entreprises pour investir.

Deux freins potentiels à cette reprise se profilent cependant.

- **Le premier est la hausse d'impôts aux États-Unis** et en particulier l'augmentation de l'impôt des sociétés à 28 % et l'arrêt des pratiques de transfert de bénéfices – si elles passent le cap du Congrès. Ne sont-elles pas de nature à nuire aux bénéfices en 2022 ? Oui, mais au-delà de ce premier constat, il faut garder à l'esprit que cette aggravation de l'imposition sera compensée par les hausses de bénéfices liées aux dépenses d'investissement des entreprises américaines. Autrement dit, l'impact négatif total sur les bénéfices sera plus faible et les bénéfices américains devraient encore augmenter en 2022.

- **Le second est la hausse du prix des matières premières et la pénurie de pièces dans certaines chaînes de production** qui suscitent des hausses des coûts de production. Cela risque-t-il pas d'impacter les marges ? La réponse est nuancée et tous les secteurs d'activité ne sont pas égaux face à cette inflation. Cependant, nous observons à court terme que tant que la demande est forte, les entreprises sont capables d'augmenter leurs prix de vente (comme nous l'avons observé dans les résultats du secteur automobile au premier trimestre 2021). À moyen terme, les prix plus élevés incitent les producteurs à accroître leur offre à travers de nouveaux projets d'investissements, permettant un retour vers l'équilibre. Les prix plus élevés actuels ne sont, selon nous, pas un phénomène permanent.

## UN POSITIONNEMENT PRO-REPRISE EN BOURSE

Le rendement bénéficiaire attendu<sup>1</sup> des actions est toujours supérieur au rendement des obligations sans risque<sup>2</sup>, indiquant que les actions offrent toujours une « prime » de rendement attrayante par rapport aux obligations. Bien sûr, la pression à la baisse exercée sur les rendements obligataires à long terme par les banques centrales joue un rôle prépondérant pour expliquer cette prime. Mais, il y a aussi le fait que les bénéfices attendus sont constamment revus à la hausse pour l'instant et qu'en période de reprise de l'investissement, il est difficile de prévoir la fin de cette dynamique. **Nous pensons donc que les bourses devraient continuer d'être favorables, même s'il convient d'être toujours vigilants et d'investir de façon diversifiée.**

Le plan d'infrastructure de Mr. Biden va bénéficier aux entreprises américaines locales et issues des secteurs des matières premières, de l'industrie et de la finance. Ces entreprises, de taille moindre que les GAFAM, ont été les laissés pour compte du rallye boursier des 5 dernières années et se négocient à

une décote par rapport aux valeurs technologiques et pharmaceutiques. Ce sont donc elles que nous privilégions dans les portefeuilles pour l'instant.

Les réformes de l'impôt des sociétés aux États-Unis – si elles sont adoptées – constituent une autre raison pour privilégier ces entreprises par rapport aux grandes valeurs de la techno et de la pharma. Ces réformes risquent de moins nuire aux entreprises issues des secteurs des matières premières, des produits industriels et des services financiers. L'une des raisons pour expliquer cette différenciation de traitement trouve son origine dans le fait que les pratiques de transfert fiscaux sont surtout répandues dans le secteur des High Tech et de la pharmacie. Bref, des secteurs qui traditionnellement paient moins d'impôts des sociétés. Si c'est le cas, cela pourrait avoir pour effet d'alimenter la rotation sectorielle vers ces sociétés cycliques, issues de l'économie réelle et à petite capitalisation. Est-ce à dire que le cours des GAFAM va s'effondrer ? Non, pour la simple raison que les tendances à la digitalisation de nos sociétés sont beaucoup trop fortes. Mais une sous-performance de ce secteur n'est pas à écarter. ■

### EN RÉSUMÉ

Les valeurs de croissance restent attrayantes à long terme mais nous privilégions tactiquement un positionnement pro-reprise, principalement via des valeurs de petite capitalisation et/ou cycliques. ■

<sup>1</sup> Le « rendement bénéficiaire » attendu d'une action cotée en bourse est calculé en divisant son bénéfice net annualisé (par titre coté) attendu dans un an par son cours de bourse.

<sup>2</sup> Une obligation « sans risque » est une obligation à 10 ans émise par une autorité de référence, en l'occurrence le Trésor américain, l'État allemand ou le gouvernement japonais.

# Private Equity @ Degroof Petercam : depuis que D & P est devenu DP

Degroof Petercam a été à l'avant-garde dans le développement d'une offre diversifiée de Private Equity pour ses clients. Depuis la fusion de Degroof et de Petercam en 2015, les clients de DP ont pu accéder à cette classe d'actifs à travers une offre régulière de 3 à 5 fonds de Private Equity par an, leur permettant de construire un portefeuille offrant une diversification, tant en termes de stratégies que de millésimes.



Jean-François Becu  
Head of Private Equity



Jean-François Becu, responsable du département Private Equity, et Bert D'Huyvetter, responsable des investissements non cotés au sein du Private Banking, répondent à nos questions sur leurs activités.

### QU'EST-CE QUE LE PRIVATE EQUITY ?

**Le "Private Equity" désigne des investissements dans des sociétés non cotées, qui, par nature, sont illiquides et difficiles d'accès pour des investisseurs.**

Les fonds de capital-investissement (également appelés fonds de Private Equity ou fonds de PE) ont été créés par des gérants expérimentés, en vue de constituer un portefeuille diversifié d'entreprises non cotées présentant une opportunité d'investissement. Les gérants identifient des leviers de création de valeur dans les sociétés cibles, dans une optique d'accroître les revenus et les bénéfices de ces dernières, et s'assurent généralement d'une position de contrôle afin de mener à bien leur thèse d'investissement. Après une durée de détention qui varie en moyenne de 4 à 7 ans, ces sociétés sont revendues.

En tant qu'investisseur dans un fonds de capital-investissement, vous êtes généralement exposé à un nombre variant de 10 à 30 sociétés, soigneusement sélectionnées par le gérant, sur une période de 5 ans en moyenne, appelée "période d'investissement". Après quoi, ces entreprises sont cédées, là encore généralement sur une période de 5 ans, appelée "période de désinvestissement ou de réalisation".

Ces fonds de capital-investissement ne sont cependant pas facilement accessibles et ne sont généralement proposés qu'à des investisseurs avertis, dûment sélectionnés et approuvés par les gérants des fonds, au cours d'une courte période pendant laquelle ils organisent leur collecte de fonds.

### QUEL EST VOTRE BILAN ACTUEL ?

Il est positif. Au cours des huit dernières années, nous avons développé une offre de fonds de capital-investissement qui répond à l'ADN de la Banque. Nous

avons soigneusement recherché et sélectionné les meilleurs gérants de fonds de capital-investissement et avons ensuite cherché à avoir accès à leurs fonds. Dans le processus de sélection, nous veillons à la diversification en termes de stratégie et de géographie, pour permettre à nos clients de construire des portefeuilles de Private Equity diversifiés.

Nous sommes particulièrement attentifs aux stratégies de capital-investissement sélectionnées. Il existe un grand nombre de stratégies différentes, souvent liées à une période distincte du cycle de vie d'une entreprise : de la toute première idée

opérationnelle et/ou financière) ainsi qu'à des fonds thématiques axés sur une thèse d'investissement (par exemple, des fonds d'énergie renouvelable).

Ainsi, au cours de ces dernières années, nos clients ont eu accès à des gérants de premier plan, aussi bien locaux comme Sofindev, qu'euro-péens comme Committed Advisors ou encore Cubera mais également des gérants de fonds mondiaux de premier ordre, dont AlInvest, Ardian, CD&R, CVC et Warburg Pincus.

#### QU'EN EST-IL DES PERFORMANCES ?

Excellente question - surtout en cette période particulière - mais aussi pour expliquer la manière dont fonctionne un fonds de capital-investissement. Un fonds de PE a une durée de vie moyenne de 10 ans, divisée en une période d'investissement et une période de désinvestissement. En ce qui concerne notre offre, beaucoup de nos fonds sont encore en période d'investissement ou démarrent leur période de réalisation. Les performances ne sont donc pas encore distribuées, mais l'évolution des sociétés en portefeuille est très encourageante pour la suite. Notre sélection se fonde notamment sur une étude approfondie des performances des fonds précédents de nos gérants et sur la manière dont ces derniers créent de la valeur au sein de leurs participations. Nous ne sélectionnons que des fonds dont les gérants ont fait leurs preuves, dont les équipes sont stables et expérimentées et qui sont les plus performants parmi leurs pairs. À titre d'exemple, tous les fonds proposés en 2020 avaient des fonds prédécesseurs qui ont enregistré des performances exceptionnelles lors de la crise financière mondiale de 2008. Nous recherchons des équipes qui ont traversé différents cycles et sont capables de résister aux chocs économiques.

Une autre illustration est le rapport du quatrième trimestre de 2020 que nous avons reçu récemment pour tous les fonds que nous avons commercialisés jusqu'à présent. Nous sommes conscients que la pandémie n'est pas encore arrivée à son terme, mais le professionnalisme des équipes de gestion sélectionnées a été démontré par la résilience des entreprises des portefeuilles face à la crise du Covid. Presque tous les fonds ont vu leur valeur d'actifs augmenter en 2020, parfois de manière significative,



**« Votre portefeuille de fonds de capital-investissement doit être construit comme votre cave à vin : avec patience et dans la durée. »**

commerciale (capital-risque) au fondement d'une entreprise mondiale prospère, les étapes sont nombreuses.

Nous offrons régulièrement l'accès à des fonds poursuivant une stratégie de « buy-out » (il s'agit de fonds qui acquièrent des entreprises performantes avec l'ambition de les faire progresser à un niveau supérieur, en se concentrant sur les gains d'efficacité

ont été en mesure de poursuivre leurs investissements et ont réalisé des sorties de sociétés en portefeuille, malgré l'environnement économique difficile. Nous sommes convaincus que notre processus de sélection très exigeant portera ses fruits.

### DEVRAIS-JE INVESTIR ?

Peut-être ! Les fonds de PE offrent la possibilité d'investir dans des entreprises et des secteurs qui ne sont pas accessibles via les marchés boursiers publics. Historiquement, le PE a surperformé les marchés cotés et nous pensons qu'il continuera à le faire.

- Mais il est important de garder à l'esprit qu'il existe également des risques spécifiques, le risque le plus important restant celui associé à un investissement en actions. Une perte du capital investi ne peut donc être exclue. Une sélection bien équilibrée et diversifiée des fonds de Private Equity doit permettre d'atténuer ces risques.
- Le principal point d'attention est l'illiquidité, car une fois engagé dans un fonds, vous êtes investi pour une période de 10 ans, et parfois plus.
- En outre, il faut aussi avoir conscience du profil des cash flows d'un fonds de Private Equity : votre engagement sera généralement appelé en plusieurs tranches au cours d'une période de 5 ans (la période d'investissement), c'est-à-dire que vous n'investissez pas la totalité du montant au départ, et vous pouvez également vous attendre à récupérer des liquidités en tranches successives à mesure que les entreprises du fonds de capital-investissement sont vendues, c'est-à-dire, là encore, généralement entre la cinquième et la dixième année.

### CONCLUSION

Compte tenu du montant minimum de 250 000 euros par investissement et des contraintes d'illiquidité, votre banquier privé est votre partenaire de choix pour déterminer avec vous si vous devriez ou pouvez investir dans des fonds de capital-investissement. Après une vérification de votre expérience et de vos connaissances, une analyse globale des risques et un exercice d'allocation d'actifs, s'il est avéré qu'un investissement en fonds de PE est adapté à votre situation, nous serons heureux de vous aider à constituer votre portefeuille de fonds de capital-investissement. Notre dernier conseil : celui-ci doit être construit comme votre cave à vin, avec patience et dans la durée. ■



Bert D'Huyvetter et Jean-François Becu.

# Onzième commandement : tu n'invoqueras point la durabilité en vain

Après la surenchère de la durabilité observée ces dernières années, l'Europe a défini les conditions d'utilisation du terme « investissement durable ». Avec l'introduction du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, aussi connu selon son abréviation anglaise SFDR, l'Europe sépare le bon grain de l'ivraie en ce qui concerne l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement et la poursuite d'objectifs durables.



Kris Organe  
Discretionary  
Portfolio Manager

---



## L'ESG, NOUVEAU NIRVANA DES INVESTISSEURS

L'ESG, initialement une couche d'analyse supplémentaire ajoutée à l'analyse financière, est devenu ces dernières années le nouveau Nirvana des investisseurs. L'ESG est devenu le fondement de l'investissement socialement responsable (ISR, parfois aussi SRI pour socially responsible investing), un terme aux acceptations multiples. Les investisseurs ont ainsi exclu une série de secteurs moins durables, ont intégré l'ESG à des degrés divers à leur processus d'investissement et se sont efforcés d'avoir un impact sociétal positif, sans que ces aspirations soient définies de manière précise. Nous avons connu une prolifération de fonds d'investissement proposant les stratégies les plus diverses avec une revendication commune : l'investissement durable.

## TU N'INVOQUERAS PLUS LES MOTS « INVESTISSEMENT DURABLE » EN VAIN

Les nouvelles règles européennes visent à offrir aux investisseurs une image claire de la façon dont les gestionnaires de patrimoine promeuvent l'ESG et poursuivent des objectifs durables dans les produits d'investissement proposés. Il existe trois degrés de durabilité.

- Pour le premier groupe de gestionnaires d'actifs, les risques en matière de durabilité tels que le

changement climatique n'ont pas d'impact sur les portefeuilles. Ces produits n'ont donc pas intégré d'éléments ESG, ni aucun objectif durable.

- La deuxième catégorie analyse les risques liés à la durabilité sur le plan écologique et social et promeut et intègre les caractéristiques ESG favorables dans ses produits en tenant compte des pratiques de bonne gouvernance.
- Les gestionnaires de patrimoine de la troisième catégorie développent leurs produits d'investissement de manière à ce qu'ils ne se contentent pas d'intégrer des aspects ESG, mais se fixent pour objectif l'investissement durable. Seuls ces derniers pourront désormais arborer un label d'investissement durable.

#### **QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE CONCRÈTEMENT ?**

- L'investissement ESG signifie que les critères ESG sont évalués et que la politique d'investissement du produit intègre des éléments environnementaux ou sociaux dans le respect des règles de bonne gouvernance, mais sans poursuivre un objectif concret de développement durable.
- L'investissement durable se limite aux investissements dans une activité économique qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental, par exemple l'utilisation d'énergies renouvelables et l'économie circulaire, ou dans une activité qui contribue à la réalisation d'un objectif social, c'est-à-dire un investissement dans le capital humain.

L'investissement durable suppose également de ne pas porter de préjudice important à un autre objectif et de toujours respecter les pratiques de bonne gouvernance. Les investissements durables ne peuvent donc pas nuire à l'environnement ni enfreindre le droit du travail ou les droits de l'homme. Ils doivent également lutter contre la corruption. Ces dernières nuances sont importantes, car il s'agit de respecter tous les critères. Nous ne pouvons pas investir durablement dans des entreprises qui apportent une

solution à un problème environnemental mais qui, par ailleurs, recourent à des pratiques de travail contestables.

#### **LA DURABILITÉ CHEZ DEGROOF PETERCAM**

Une entreprise familiale ne peut pas prospérer pendant 150 ans sans que la durabilité soit profondément ancrée dans son ADN. La bonne gouvernance et le respect des clients et des collaborateurs sont la meilleure façon de diriger durablement un établissement bancaire. La protection de l'environnement est venue s'y ajouter ces dernières années, et elle joue un rôle de plus en plus important. Nos premières stratégies excluant les activités non durables, par exemple, remontent déjà à 2001. En 2011, l'intégration des risques liés à la durabilité s'est accélérée avec la signature, par Degroof Petercam Asset Management, des Principes pour l'investissement durable des Nations Unies. Les signataires de ces principes s'engagent notamment à intégrer systématiquement une analyse ESG à leur processus d'investissement et à lancer un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles ils investissent concernant les défis en matière d'ESG.

#### **L'IMPACT SUR VOTRE PORTEFEUILLE**

Le suivi des risques en matière de durabilité et de leur impact sur les performances financières fait partie du processus d'investissement depuis de nombreuses années dans le domaine de la gestion du patrimoine privé. L'impact des nouvelles règles sur votre portefeuille d'investissement sera donc plutôt limité. La façon dont Degroof Petercam Private Banking intègre l'ESG est officialisée par la Global Sustainable Investment Policy, un processus systématique qui, sur la base d'informations fournies par des cabinets d'analyse compétents, apporte à nos équipes d'investissement une analyse extra-financière qui leur permet de déterminer l'exposition des entreprises aux risques importants en matière

de durabilité et de savoir comment ces entreprises gèrent ces difficultés. En outre, nos portefeuilles en gestion discrétionnaire seront composés à au moins 1/3 d'entreprises répondant à des normes strictes en matière d'ESG.

### QU'EN EST-IL DES INVESTISSEMENTS DURABLES ?

Pour nos portefeuilles durables, nous investissons dans des entreprises ayant un impact positif durable. De plus en plus de nos clients veulent investir exclusivement dans les entreprises de ce type, en ayant conscience du fait que ce choix limite la diversification entre les différents secteurs économiques et que les investissements porteront principalement sur des entreprises de croissance.

La demande d'investissements ayant un impact durable et social positif visible est en augmentation car, avec le lancement des objectifs de développement durable et l'introduction de règles européennes spécifiques dans le SFDR, il existe pour la première fois un cadre de référence clair pour déterminer ce qui constitue concrètement un impact positif.

### CONCLUSION

La durabilité au sens large continue de gagner en importance, et nous ne pouvons que saluer cette évolution au regard de notre rôle sociétal. Dans notre rôle fiduciaire de gardien de votre patrimoine, nous sommes convaincus depuis longtemps de la valeur ajoutée qu'apporte une analyse de la durabilité. Les nouvelles règles du jeu ne font que conforter cette conviction, et nous nous ferons un plaisir de discuter des vôtres avec vous. ■



## THE GLOBAL GOALS

### Qu'est-ce que l'ESG ?

ESG est un acronyme qui désigne les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance. L'ESG signifie généralement qu'un gestionnaire d'actifs ou un analyste ne se contente pas d'analyser les ratios financiers d'un investissement potentiel, mais qu'il examine aussi les critères ESG, c'est-à-dire une série de normes relatives à l'environnement, aux relations avec les travailleurs, clients et fournisseurs (« social ») et à la bonne gouvernance.

- L'analyse des facteurs Environnementaux portera par exemple sur le changement climatique, les émissions de CO<sub>2</sub>, l'utilisation d'eau, l'efficacité énergétique et le traitement des déchets.
- L'aspect Social concerne la façon dont l'entreprise aborde les thèmes sociétaux, et dont elle traite les personnes en particulier. Il s'agit notamment des conditions de travail au sein de l'entreprise, de la composition de la chaîne d'approvisionnement, de l'accès aux soins pour les travailleurs et du respect de la confidentialité des données.
- La Gouvernance concerne tout ce qui touche à la bonne gestion des entreprises. Il s'agit d'aspects tels que la composition et la diversité du conseil d'administration et de l'équipe de direction d'une entreprise, la politique de rémunération et la protection des actionnaires minoritaires.

### LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de développement durable (ODD) définis en 2015 par les Nations Unies (hyperlink : <https://blog.deg-roofpetercam.com/fr-be/objectifs-de-developpement-durable-onu>) constituent le nouveau cadre mondial de développement durable à l'horizon 2030. L'Europe s'en est explicitement inspirée pour la définition de ses nouvelles règles.



# Revenu immobilier étranger : nouvelles dispositions pour les résidents belges

## Partie I

Revenu immobilier étranger : nouvelles dispositions concernant le revenu cadastral pour des résidents belges

Un résident belge est tenu de déclarer l'ensemble de ses revenus, qu'ils soient d'origine belge ou étrangère. Ce principe vaut aussi pour les revenus liés à une seconde résidence ou tout autre bien immobilier à l'étranger. Bien que ces revenus soient généralement exonérés en Belgique, ils doivent cependant être pris en compte pour déterminer l'impôt dû sur les autres revenus du résident belge (« réserve de progressivité »).



---

Florence Wauters  
Estate Planner

---



## Grâce au revenu cadastral, les biens immobiliers situés à l'étranger seront sujets au même traitement fiscal que les biens situés en Belgique. »

Suite à une condamnation de l'État belge par la Cour de Justice de l'Union Européenne<sup>1</sup>, le législateur a modifié par la loi du 12 février 2021 le **traitement fiscal des revenus immobiliers de source étrangère** afin de se conformer à la législation européenne concernant la libre circulation des capitaux. Jusqu'à récemment, l'administration fiscale appliquait un traitement fiscal différent aux revenus de biens immobiliers situés à l'étranger par rapport aux revenus immobiliers de source belge. Les revenus immobiliers de source étrangère étaient généralement imposés plus lourdement que les revenus de biens situés en Belgique. En effet, les biens immobiliers (bâti) résidentiels situés en Belgique font en principe l'objet d'une imposition sur base du revenu cadastral indexé majoré de 40 %, qu'ils fassent l'objet de locations ou non. À l'inverse, les biens immobiliers situés à l'étranger étaient bien imposés sur base de la valeur locative réelle. A la suite de jurisprudences européennes précédentes, l'administration belge avait déjà changé son fusil d'épaule par une circulaire administrative datant de 2016 et se basait depuis lors sur un équivalent de revenu cadastral local, mais cependant uniquement en l'absence de location. En présence de locations, l'administration belge se basait toujours sur le montant des loyers réellement perçus en cas de location. Dans ces deux cas de figure, le revenu était diminué des impôts prélevés à l'étranger et d'un forfait de 40% qui est censé représenter les coûts.

La loi du 12 février 2021 résout cette problématique de traitement fiscal différencié, en attribuant un **équivalent de revenu cadastral** (ci-après « RC ») belge aux biens immobiliers situés à l'étranger. Un RC ne sera donc plus uniquement attribué aux immeubles situés en Belgique mais également aux biens immobiliers situés à l'étranger. De cette manière, les biens immobiliers situés à l'étranger seront sujets au même traitement fiscal que les biens situés en Belgique. Il faut bien noter que l'application du RC aux revenus provenant d'un immeuble situé à l'étranger ne devrait avoir qu'un impact limité dans la mesure où les revenus sont généralement exonérés en Belgique sous réserve de progressivité.

La loi s'applique aux immeubles situés à l'étranger sur lesquels existe un « droit réel » dont est titulaire un résident personne physique belge, ainsi qu'aux biens détenus par certaines personnes morales soumises à l'impôt sur les personnes morales (IPM). La définition de droit réel sur un bien immobilier situé à l'étranger comprend « tout type de droit étranger sur un bien immobilier qui, par le fait que son titulaire en perçoit les fruits, s'apparente aux droits de propriété, d'emphytéose, de superficie ou d'usufruit ». La loi s'applique avec effet à partir du 1er janvier 2021 : les revenus de biens situés à l'étranger sont, concernant les revenus 2021, imposés comme les revenus d'un bien immobilier situé en Belgique. Pour les personnes physiques, les modifications relatives à la base imposable à l'impôt sur les personnes physiques s'appliquent à partir de l'exercice d'imposition 2022.

### OBLIGATIONS SPONTANÉES DE DÉCLARATION

Pour pouvoir attribuer un RC à un bien immobilier situé à l'étranger dans le cadre de ce nouveau régime, l'administration doit être informée de l'existence de ce bien.

<sup>1</sup> Cour de Justice de l'Union Européenne, C-842/12, Commission Européenne contre la Belgique, 12 novembre 2020.



**Acquisition ou aliénation** : les contribuables sont tenus de déclarer spontanément toute acquisition ou toute aliénation d'un droit réel en lien avec un immeuble situé à l'étranger à l'administration générale de la documentation patrimoniale.

- Les personnes procédant à une acquisition ou une aliénation d'un immeuble situé à l'étranger doivent effectuer spontanément une déclaration **dans les 4 mois** de l'acquisition ou l'aliénation.
- Les personnes possédant déjà un immeuble au 31 décembre 2020 sont tenus de faire la déclaration avant le **31 décembre 2021**.
- Les personnes qui possèdent un bien immobilier et qui passent de l'impôt des non-résidents à l'impôt des personnes physiques ou à l'impôt des personnes morales ou encore de l'impôt sur les sociétés à l'impôt des personnes morales doivent effectuer la déclaration spontanée **dans les 30 jours** suivant le premier jour de la période imposable pour laquelle la modification de statut prend effet.
- Les personnes qui ont déclaré des revenus provenant d'un bien immobilier pour l'exercice d'imposition 2020 et/ou 2021 seront contactées par l'administration en vue de récolter auprès d'eux les informations nécessaires à l'établissement des revenus cadastraux de leur bien.

**Autres événements donnant lieu à une déclaration spontanée** : l'obligation de déclaration spontanée

actuellement applicable dans certains cas au « propriétaire, possesseur, emphytéote, superficiaire ou usufruitier » d'un bien situé en Belgique est étendue aux biens immobiliers situés à l'étranger auquel un revenu cadastral est attribué. L'obligation de déclaration a lieu dans les 30 jours suivant l'un des événements suivant (1) l'occupation ou la location du bien, (2) lors de l'achèvement des travaux des immeubles bâtis modifiés, (3) lors du changement au mode d'exploitation, de la transformation, ou de l'amélioration de l'immeuble non bâti et (4) lors de la mise en usage, de la désaffectation ou de la modification du matériel ou de l'outillage.

La déclaration pourra être faite à partir du mois de juin via le service « MyMinfin »<sup>2</sup>. Un formulaire de déclaration pourra être demandé par courriel ([foreigncad@minfin.fed.be](mailto:foreigncad@minfin.fed.be)) ou par lettre adressée à l'Administration des mesures et évaluations. Le non-respect de ces obligations de déclaration spontanée **sera sanctionné par une amende administrative allant de 250 EUR à 3 000 EUR**. Les mêmes montants seront applicables pour les obligations de déclaration concernant les biens immobiliers situés en Belgique.

## 2. RÈGLES DE DÉTERMINATION DU REVENU CADASTRAL (RC)

Une circulaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 établit les principes permettant de déterminer le RC pour les biens immobiliers situés à l'étranger.<sup>3</sup> Les règles visant à déterminer le RC pour les bâtiments situés à l'étranger sont en principe les mêmes que celles qui régissent les bâtiments situés en Belgique. On se fonde en principe sur les « valeurs locatives normales nettes » au 1<sup>er</sup> janvier 1975 (à savoir, la « date de référence ») du bâtiment lui-même ou d'une parcelle de référence adéquate.

- Si aucune parcelle de référence adéquate n'est disponible, le RC se calcule en appliquant le taux de 5,3 % à la valeur vénale normale de la parcelle au 1<sup>er</sup> janvier 1975.

<sup>2</sup> Des aménagements de délai sont prévus pour les cas où le premier jour du délai a lieu après le 31 décembre 2020 et avant le jour de la publication de la loi au Moniteur belge.

<sup>3</sup> Ci. 2021/C/21 du 1<sup>er</sup> mars 2021, Fisconetplus.



- Si aucune référence n'est disponible pour déterminer la valeur vénale normale du bâtiment (selon le procédé précité) au 1er janvier 1975, c'est la « valeur vénale normale actuelle » qui fera référence, à laquelle sera appliqué un « facteur de correction » à déterminer chaque année (ce facteur de correction sera publié chaque année par une communication au Moniteur belge). Ce facteur s'élève à 15,036 pour l'année 2020. Une fois ce facteur de correction appliqué, on obtient la valeur au niveau du 1er janvier 1975. Le revenu cadastral est ensuite égal à 5,3 % de la valeur vénale ainsi corrigée.
- Par exemple, si la « valeur vénale normale actuelle » en 2020 est égale à 500.000 EUR, la valeur vénale corrigée (au 1er janvier 1975) est par conséquent égale à  $(500.000 / 15,036 =) 33.253$  EUR. Le RC est dès lors égal à  $(33.253 \times 5,3 \% =) 1.762$  EUR.

La valeur vénale « normale » qui est prise en considération par principe est la « valeur de vente qui peut être obtenue dans des conditions normales de marché (à l'exclusion des coûts supplémentaires tels que les taxes » (circ. n°18). Toutefois, la valeur vénale qui doit être déclarée en vue de l'attribution à un bien situé à l'étranger n'est pas forcément la valeur vénale qu'a le bien immobilier au moment de la déclaration.

- Le contribuable qui possède un bâtiment à l'étranger ne connaît pas forcément sa « valeur vénale normale actuelle ». S'il existe au moment de la déclaration une « évaluation récente par un expert », elle servira de base sur laquelle le facteur de correction sera ensuite appliqué, après quoi le résultat sera multiplié par 5,3% (voir ci-dessus). En l'absence d'évaluation récente par un expert, le

« **prix d'acquisition historique** » peut être utilisée. Le cas échéant, la « valeur mentionnée dans une déclaration de donation ou de succession » peut être utilisée, comme prix d'acquisition historique (circ. n°17).

- La valeur vénale déterminée en vertu du prix d'acquisition historique doit être corrigée pour être ramenée à son niveau au 1er janvier 1975, sur base d'un tableau de correspondance spécifique fourni par l'administration.
- Si le contribuable dispose d'informations sur la valeur locative de la valeur vénale du bien en 1975, il peut demander à l'administration d'utiliser cette valeur à la place de la valeur actuelle adaptée sur base du facteur de correction.
- L'utilisation du prix d'acquisition historique suppose que le bien n'ait subi aucune modification susceptible d'avoir une influence sur le RC.

Il est précisé que la loi ne permet plus d'imputer les impôts dus à l'étranger sur ces mêmes biens sur la valeur cadastrale calculée en Belgique et que la majoration de 40 % reste due pour les biens immobiliers bâtis. Concernant les terrains non bâtis, le revenu cadastral est de 2 euros par hectare.

Si les informations fournies sont en contradiction avec les informations dont l'administration dispose par ailleurs, l'administration pourra demander des informations complémentaires au contribuable, tel qu'un descriptif du bien ou une copie de l'acte d'acquisition. En cas de désaccord avec le RC retenu par l'administration, il est possible d'introduire une réclamation selon les règles applicables en matière de RC, c-à-d. dans les deux mois à partir de la notification du revenu cadastral.

## Partie II

# La détention par un particulier d'un bien immobilier à l'étranger

La prudence doit être de mise en cas d'acquisition à l'étranger d'un bien immobilier, qu'il soit de jouissance ou de rendement. En effet, cette opération va irrévocablement exposer l'acquéreur non-résident au droit local de situation du bien immeuble. Or, même dans un contexte européen, les pratiques et cadres juridiques peuvent être fort différents<sup>4</sup>.

### À L'ACQUISITION

D'une part, il est nécessaire de s'attacher aux sujets juridiques et notamment civils pour s'assurer des bonnes modalités d'acquisition par rapport à la situation matrimoniale et patrimoniale des acquéreurs.

D'autre part, en l'absence de dispositions administratives et juridiques communes entre les pays, il est nécessaire d'être particulièrement vigilant, notamment si les dispositions du pays en question sont moins protectrices<sup>5</sup> que celles connues par l'acquéreur dans son pays, ou au contraire plus contraignantes<sup>6</sup>.

Cela peut notamment être le cas lorsque la signature d'un avant-contrat n'est pas exigée ou s'il n'y est pas obligatoirement prévu de délai de réflexion ou droit de rétractation<sup>7</sup> ou encore de clause suspensive (d'obtention d'un prêt par exemple). D'autant plus qu'en pratique, le financement d'un achat immobilier à l'étranger s'avère souvent plus complexe en raison de la faculté plus limitée des banques à accompagner un financement à l'étranger, des délais impartis, d'un apport majoré parfois exigé, des difficultés dans la prise de garanties etc. Il convient aussi de s'assurer de la conformité de la construction et du bon transfert du droit de propriété mais également des protections offertes au consommateur en termes de garanties obligatoires<sup>8</sup>.

Enfin, doit être pris en compte le coût global de l'acquisition, qui en réalité se trouve fréquemment être sensiblement augmenté par divers frais : qu'il s'agisse des frais d'acquisition, incluant taxes et

rémunérations des conseils juridiques voire prise de garantie, ou encore de la rémunération de diverses intermédiaires, encadrées ou non légalement, du taux de change en monnaie locale mais aussi des assurances obligatoires ou facultatives que doit souscrire l'acquéreur.

Pour obtenir des informations d'ordre général, vous pouvez vous référer au site [jachetemonlogement.eu/](http://jachetemonlogement.eu/) (add hyperlink <http://jachetemonlogement.eu/>) proposé par Notaires of Europe.

### PENDANT LA DÉTENTION

Le propriétaire non-résident sera vraisemblablement assujéti à une taxation locale différente de celle qu'il peut connaître dans son pays de domicile ; cela pouvant parfois engendrer des situations de double imposition, la plupart du temps écartées par le biais des conventions fiscales ou dispositions légales internes. Usuellement, quatre typologies d'imposition sont susceptibles d'exister :

- L'impôt sur les revenus ou sur la valeur locative des biens résidentiels ;
- L'impôt sur la fortune ;
- L'impôt sur la transmission, à titre onéreuse ou gratuite ;
- Les taxes locales de nature immobilière, non qualifiées d'impôt sur la fortune.

À cela peuvent venir s'ajouter des obligations déclaratives (administratives) spécifiques, notamment en cas de détention indirecte.

La fiscalité locale pouvant fortement différer d'un pays à l'autre, il est recommandé de solliciter un conseil. Nos experts restent à votre disposition pour vous assister sur ces situations internationales, par nature complexes.

À ce titre, vous pouvez également consulter nos articles concernant la détention d'une résidence secondaire en Espagne ou encore au Portugal. ■

<sup>4</sup> Ainsi en Espagne, le notaire n'a par exemple qu'un rôle secondaire se limitant à l'enregistrement de la transaction immobilière et à la tenue du registre foncier, c'est au contraire l'avocat qui conseillera les parties et pourra aider à la rédaction et négociation de l'avant-contrat.

<sup>5</sup> Par exemple, les dispositions légales françaises protectrices du consommateur emprunteur, dite Loi Scrivener.

<sup>6</sup> Par exemple, l'existence de certaines restrictions cantonales pour l'acquisition d'un bien immobilier en Suisse par un non-résident.

<sup>7</sup> C'est notamment le cas en Espagne ou Royaume-Uni.

<sup>8</sup> Assurance décennale, vices cachés etc.

# Un monde nouveau : l'art de demain



Les dernières années ont marqué un tournant pour le marché de l'art. D'une digitalisation accélérée à des records de ventes exubérants, en passant par une transition générationnelle et comportementale, un nouveau monde s'ouvre pour l'art de demain. Qui seront les nouveaux acteurs, business models et grandes tendances qui animeront les années à venir ? Entretien avec Hubert d'Ursel, Head of Art Advisory par Eugénie Dumont, Art Collections Manager.



Eugénie Dumont  
Art Collections Manager



Hubert d'Ursel  
Head of Art Advisory

### QUELLES SONT LES TRANSFORMATIONS MAJEURES DU MARCHÉ DE L'ART POUR LES ANNÉES À VENIR ?

Suite aux nouvelles réglementations et à l'adaptation accélérée du marché de l'art à un nouvel environnement à distance, la transparence et la digitalisation sont les deux forces majeures du changement à venir. Ces deux tendances s'influencent d'ailleurs mutuellement. L'impossibilité de contact physique promeut l'affichage des prix en ligne par les galeries, une nouvelle pratique que se réservaient les acteurs du marché secondaire dans le passé. Cette transparence naissante représente un signal positif pour évaluer la performance du marché primaire et mettre les collectionneurs en confiance.

Pour ce qui est de la digitalisation, on l'a déjà remarqué avec une augmentation importante des ventes en ligne en 2020 qui, selon Artprice.com, The Art Newspaper Podcast et Fine Art Group, représentent 25 % du chiffre d'affaires global pour l'année, doublées par rapport à 2019. Cette proportion risque d'augmenter encore de façon exponentielle, portée par la nouvelle génération de collectionneurs et les avancées technologiques. La digitalisation du marché s'étend aussi vers les nouvelles formes d'art comme les Non Fungible Tokens, ou NFT qui font usage des cryptomonnaies et des réseaux sociaux pour délaisser les intermédiaires traditionnels. Il est

Amoako Bofo  
The Lemon Bathing Suit, 2019  
Image courtesy of Phillips.



Vincent Van Gogh  
Scène de rue à Montmartre (Impasse des Deux Frères et le Moulin à Poivre), 1887  
Courtesy of Sotheby's

encore difficile de les définir comme œuvres d'art, et trop tôt pour envisager leur pérennité. Rien n'indique cependant qu'ils ne pourront perdurer dans le temps et devenir, à terme, un courant artistique à part entière. Représentent-ils le dernier bastion du « low-art », ou deviendront-ils une nouvelle forme de pop-art aux esthétiques warholiennes ? Les impressionnistes étaient décriés à leur début. Cela ne les a pas empêchés de devenir un des mouvements artistiques les plus transcendants de l'Histoire de l'art.

#### QUI SERONT LES ACTEURS DE DEMAIN ?

Le passage vers la nouvelle génération de collectionneurs a déjà commencé, comme l'ont montré les 25 % d'acquéreurs Millenials âgés de moins de 40 ans chez Sotheby's en 2020. Cette même année, selon the Fine Art Group, 30 % d'entre eux ont acheté pour plus d'un million de dollars, contre 17 % seulement pour les baby-boomers. Ces nouveaux collectionneurs affichent d'ailleurs un goût très prononcé pour l'art « ultra contemporain ». Cette transition générationnelle se confirme aussi au niveau des artistes

émergents et des tendances actuelles, avec une sorte de nouveau populisme influencé par les enjeux socioculturels et environnementaux. On le remarque avec la montée fulgurante des quotes d'artistes femmes et afro-américains, comme Amoako Bofofo, Jamie Holmes et Christina Quarles, dont les noms figurent parmi les récents records de vente. Les ventes d'artistes de moins de 40 ans ont d'ailleurs grimpé de plus de 50 % en 2020 chez Christie's, Sotheby's et Phillips.

On observe aussi un schisme grandissant entre différentes catégories de collectionneurs.

- La nouvelle génération se concentre plus sur l'impact social, à la fois traduit par le message de l'artiste, mais aussi au travers de sa capacité à questionner le monde actuel.
- Les grandes fortunes en provenance des pays émergents quant à elles privilégient le buzz et la spéculation. On l'a remarqué avec l'édition de « Girl with balloon » de Banksy, vendu en mars à plus d'un million de dollars, pour laquelle la majorité des enchérisseurs provenaient d'Asie.

- Les grands collectionneurs quant à eux, s'orientent vers la durabilité, avec moins de transactions records et des plus longues périodes de rétention des belles pièces. La vente récente d'un Van Gogh pour 11,3 millions d'euros témoigne d'une stabilité saine des ventes « blue chips » et un retour des fondamentaux. Cela indique que le marché reprend son souffle, et sort peu à peu d'une aire de spéculation.

### PEUT-ON IMAGINER UN RETOUR VERS UN (DES) MARCHÉ(S) LOCAL(AUX) ?

De fait, on voit se dessiner un retour vers le local et une certaine régionalisation du marché qui risque de durer pour les années à venir. Ce phénomène est dû à la fois à un sentiment de nationalisme plus prononcé qui s'est redéveloppé ces derniers mois. À la différence de 2009, où il aurait été mal vu d'afficher une nouvelle acquisition importante, la crise de 2020 n'a pas eu les mêmes impacts. On observe une envie importante de soutien au secteur socioculturel, qui amène dès lors un regain d'intérêt pour les artistes émergents locaux. En conséquence, on s'attend à une réduction importante du nombre de foires d'art, de l'ordre des 30 %. Bien qu'exacerbé par les récents événements, ce phénomène d'« art faitigüe » n'a fait qu'amplifier ces dernières années.

Ce retour au local quelque peu forcé s'accompagne indéniablement d'une nécessité de repenser l'accès à l'art. Cette consolidation grandissante des foires internationales, combinée à une régionalisation du marché bénéficiera aux conseillers en art. Les collectionneurs se déplaçant moins, le rôle de ces intermédiaires va prendre une importance considérable afin de garder un accès privilégié au marché. Leur réseau sera leur plus grand atout dans un marché digitalisé.

### QUELS BUSINESS MODELS PEUT-ON IMAGINER POUR S'ADAPTER À CETTE FUTURE DYNAMIQUE ?

Avec une baisse du nombre de visiteurs de l'ordre des 77 % en 2020, les institutions muséales vont devoir repenser leur façon de fonctionner. Les avancées technologiques permettent déjà d'apprécier l'art derrière son écran, mais ce n'est pas pareil. Par ailleurs, l'interdiction d'aliénation des collections (en Europe) accompagnée de budgets d'acquisition réduits impose un réel défi pour pouvoir mettre à profit les collections existantes, dont la majorité

se trouve en réserve. Grâce à une conscientisation environnementale, on peut imaginer que les institutions renforcent leurs collaborations pour permettre un meilleur usage des collections en réserve et une meilleure circulation et visibilité de leur collection avec moins de déplacements des visiteurs. Cette rotation plus importante des œuvres, au-delà de l'effet levier qu'elle procure, accompagnera ce retour à l'art local et la réduction des déplacements.

Du côté du marché secondaire, on entrevoit un agnosticisme des catégories de ventes, comme Christie's l'a déjà annoncé récemment. Cela leur permettra d'attirer un plus grand nombre et une plus grande variété de collectionneurs. On voit aussi apparaître un tournant stratégique vers d'autres secteurs. Mario Tavella, PDG de Sotheby's France, a déjà communiqué son désir de développer le segment du luxe pour la maison. Enfin, les frontières traditionnelles vont s'estomper. Des rôles d'artistes à curateurs et inversement, du design à la peinture, l'art comme business, la science et la technologie, vont laisser entrevoir de nouvelles combinaisons qui n'avaient pas été explorées jusqu'à aujourd'hui.

### L'ART ET LA FINANCE SE REJOignent DE PLUS EN PLUS. COMMENT CE RAPPROCHEMENT VA-T-IL SE CONCRÉTISER POUR LES BANQUES PRIVÉES ?

De plus en plus, nous voyons se matérialiser un rapprochement entre les institutions culturelles, les acteurs du marché de l'art et les institutions financières. La demande grandissante pour une gestion holistique du patrimoine inclut entre autres les investissements de passion, dont l'art, considéré comme classe d'actifs à part entière fait partie. Il est donc indispensable que le patrimoine artistique soit inclus dans la vision de gestion globale par les banques privées. Pour ce faire, Degroof Petercam a innové en créant le service Art Collections, afin d'accompagner ses clients collectionneurs débutants ou expérimentés dans la constitution et/ou la gestion de leur collection.

Notre conviction de l'importance de l'art se traduit aussi par notre soutien aux institutions culturelles. Nous sponsorisons un nombre important de musées et d'événements artistiques, comme Het Kunstuur, le MUDAM, Art Brussels et le festival Watou. ■



# Clarisse Louis, meilleure joueuse belge de golf amateur







©Remi\_Villaggi

# Degroof Petercam Luxembourg devient mécène du Mudam Luxembourg

Depuis des années, Degroof Petercam promeut et soutient le monde de l'Art, élément essentiel de notre patrimoine, notamment en organisant des expositions dans ses locaux.

En 2021 et à l'occasion des 150 ans de Degroof Petercam, la Banque au Luxembourg a souhaité poursuivre et approfondir son soutien artistique en devenant mécène du Mudam Luxembourg. Au titre de ce parrainage, Degroof Petercam Luxembourg sponsorise l'exposition majeure de l'année, *More Sweetly Play the Dance*, consacrée à William Kentridge. L'exposition, qui a démarré le 13 février, est visible jusqu'au 30 août 2021.

La Banque a d'ailleurs mis à la disposition du Mudam sa façade située route d'Esch afin de promouvoir cette exposition d'envergure. C'est ainsi que les

habitants et les employés des entreprises présents à la Cloche d'Or peuvent admirer une des œuvres de l'artiste sur un très grand format.

Lors d'une soirée exclusive organisée le 1er juin, face à des invités conquis, William Kentridge et la directrice du musée, Suzanne Cotter ont présenté la genèse de l'exposition et expliqué certaines œuvres exposées au Luxembourg.

Des accès gratuits au Mudam Luxembourg sont disponibles sur demande auprès de la réception de Banque Degroof Petercam Luxembourg. ■



Adel Nabhan  
Chief Marketing  
Officer Luxembourg

# Contacts

---

## BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG S.A.

Zone d'activité La Cloche d'Or  
12, rue Eugène Ruppert  
L-2453 Luxembourg

T +352 45 35 45 1  
bienvenue@degroofpetercam.lu

---

## SITES WEB

[degroofpetercam.com](https://degroofpetercam.com)

<https://funds.degroofpetercam.com/>

---

### LINKEDIN

[linkedin.com/company/  
degroofpetercam](https://linkedin.com/company/degroofpetercam)



### YOUTUBE

[youtube.com/  
degroofpetercam](https://youtube.com/degroofpetercam)



### TWITTER

[@degroofpetercam](https://twitter.com/degroofpetercam)



### INSTAGRAM

[@degroofpetercam](https://instagram.com/degroofpetercam)



### FACEBOOK

[facebook.com/  
degroofpetercam](https://facebook.com/degroofpetercam)

